



MARCHER  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

# RAPPORT D'ENQUÊTE

## Budgéter une prestation d'aménagement et d'entretien d'itinéraires de randonnée

Juillet 2024



**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

# SOMMAIRE

## I. INTRODUCTION

## II. ETAT DES LIEUX: L'ACTIVITE DES COMITES SUR LE VOLET DES PRESTATIONS DE SERVICES

- A. Les personnes impliquées sur le volet des prestations de services au sein des comités
- B. Présentation des différentes sources de financement hors produits fédéraux des comités
- C. Les habitudes des comités dans la réponse aux appels d'offres
- D. Les habitudes des comités dans la réalisation de prestations de services

## III. IDENTIFICATION DES BESOINS DES COMITES ET PERSPECTIVES

- A. L'identification de nouveaux outils au service des comités
- B. Un focus sur la formation et l'acquisition de nouvelles compétences
- C. Etude et rappel des outils existants

## IV. ETUDE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PARTAGES PAR LES COMITES DEPARTEMENTAUX

- A. Les grilles de tarification
- B. La question de la ventilation géographique
- C. Les conventions d'objectifs et de prestations de services

## V. CONCLUSION

## VI. ANNEXES

- Annexe 1 : questionnaire diffusé aux comités : « *Budgéter une prestation d'aménagement/entretien d'itinéraires de randonnée* »
- Annexe 2 : guide « *Une Fédération au service des collectivités territoriales* »



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

## I. INTRODUCTION

Depuis ce début d'année 2024, les services « Développement du Réseau et de la Vie associative » et « Aménagement et Protection des Sites et des Itinéraires » ont collaboré à l'approfondissement du sujet sur la commercialisation des prestations d'aménagement d'itinéraires par les comités, réalisées auprès des collectivités territoriales.

Déléataire notamment de la pratique de la randonnée pédestre, la FFRandonnée est garante de la création des itinéraires GR®, GR® de Pays, de la labellisation fédérale des PR mais également de leur aménagement et de leur pérennisation. Il lui appartient donc de se positionner face aux acteurs territoriaux pour veiller au respect de ces « œuvres de l'esprit » (*en ce qui concerne les GR®, GR® de Pays*), entretenues chaque année par l'ensemble des bénévoles de métropole et d'outre-mer au sein de notre réseau fédéral.

Or, à l'heure où nous constatons une diminution drastique des subventions publiques et, dans le même temps, une multiplication des associations dont la vocation est d'animer et protéger les itinéraires dans les territoires, il est plus que jamais indispensable d'affirmer l'expertise des comités dans le domaine des sentiers et itinéraires, d'acquérir de nouvelles ressources financières et de les diversifier.

C'est dans ce contexte et pour répondre à une véritable attente du réseau qu'il a été convenu de déployer une enquête d'ampleur nationale, proposée à l'ensemble des comités régionaux et départementaux de la randonnée pédestre. Un courriel de présentation de cette démarche « d'état des lieux » a été envoyé le 24 avril 2024 afin de recueillir les usages au sein des comités (cf annexe 1)

Avec un total de **69** comités répondants (*territoires d'outre-mer compris et présence d'un comité ayant répondu 2 fois à l'enquête*), une large partie du territoire est représentée parmi les résultats de ce questionnaire, avec des départements aux caractéristiques variées. La diversité de cet échantillon nous sera précieuse pour accompagner les comités et proposer des outils performants (*guides, formations...*).

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

Madeleine LEBRANCHU  
1ere Vice-Présidente

Claudie GROSSARD  
Présidente de la Commission Nationale  
Sentiers et Itinéraires

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 -  ffrandonnee -  ffrandonnee - CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et déléataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

## II. ETAT DES LIEUX : L'ACTIVITE DES COMITES SUR LE VOLET DES PRESTATIONS DE SERVICES

L'étude des réponses à ce questionnaire nous a permis d'identifier l'activité actuelle des comités en matière de prestations de services. Cette étude reflète une nouvelle fois la diversité de nos comités : il est en effet difficile d'établir une tendance générale notamment concernant le nombre et la nature des personnes impliquées sur le volet des prestations de services au sein des comités (*président de comité, président de Commission Sentiers Itinéraires, salarié, trésorier...*) mais également en ce qui concerne l'étude de leurs sources de financement (*hors produits fédéraux*).

### A. Les personnes impliquées sur le volet des prestations de services au sein des comités

Sur **69** comités répondants : **63** ont identifié les personnes impliquées sur ce sujet au sein de leur comité. Les **6** autres ont répondu qu'aucune personne ne travaille sur ce volet au sein de leur structure. En moyenne et parmi les répondants, **2,5** personnes par comité sont impliquées sur ce secteur d'activité.

Le président du comité (*cité environ 28 fois*), le président/responsable de la Commission Départementale Sentiers et Itinéraires (*cité environ 32 fois*), un salarié (*cité environ 30 fois*) sont majoritairement identifiés comme étant parties prenantes de cette activité. Le trésorier du comité est cité quelquefois (*environ 9 fois*) tout comme d'autres administrateurs du comité (*par exemple : membres actifs sur l'activité du balisage, secrétaire, responsables de commissions thématiques...*).

La lecture de ces réponses permet aussi d'observer que dans certains comités, **1** seule personne est investie sur le volet des prestations de service (*sur 63 comités ayant déclaré que des personnes étaient investies sur le volet des prestations de service, environ 38% n'ont identifié qu'une seule personne*).

La présence de salarié(s) au sein des comités représente un moteur de développement et d'attractivité pour ce dernier. Dans le cadre de l'activité prestations de services, seuls les salariés présentant des compétences spécifiques dans ce domaine sont impliqués (*compétences dans la réponse à des appels d'offres, balisage/veille...*). Cependant aucune corrélation positive significative n'a pu être établie entre la présence de salarié et le dynamisme du comité sur le volet des prestations de services.

### B. Présentation des différentes sources de financement hors produits fédéraux des comités

A travers cette enquête, nous souhaitons également identifier les différentes sources de financement présentes au sein des comités et évaluer leur tendance au sein du réseau.

- Grâce aux réponses, nous observons que les subventions et la prestation de services sans mise en concurrence (*marché de gré-à-gré, relations directes entre le comité et l'acheteur*) constituent les 2 sources de financement (*hors produits fédéraux, type licence*) les plus courantes au sein des comités.

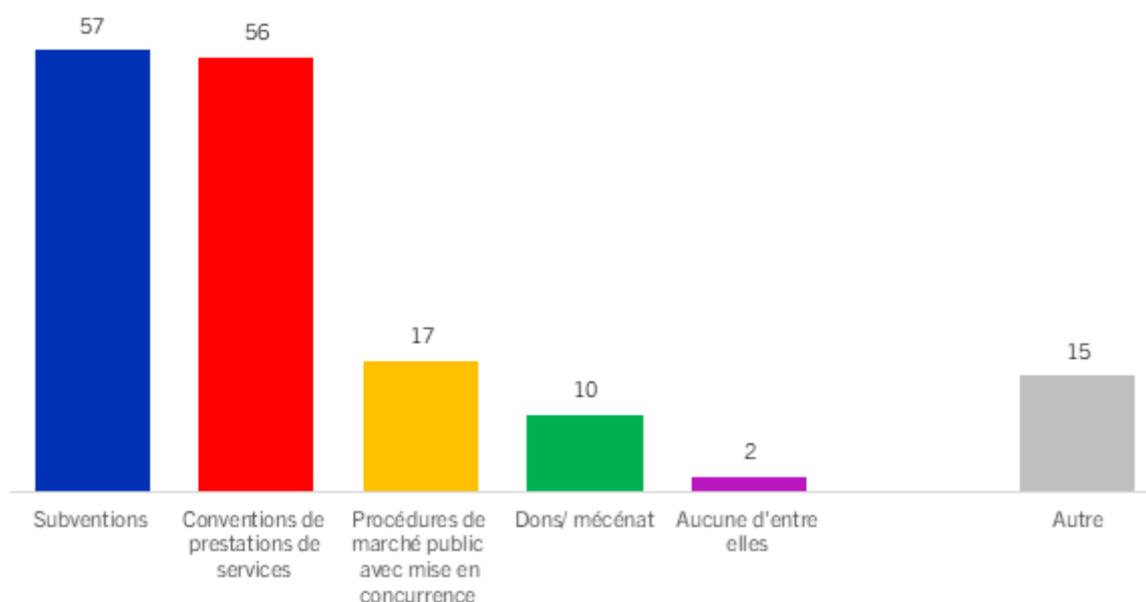
**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051

- La procédure de marché public avec mise en concurrence, les dons et le mécénat représentent des sources de financement moins courantes (cf graphique ci-dessous).
- En termes de diversification des ressources, on note que les comités ont répondu en choisissant en moyenne 2 sources de financement différentes (hors produits fédéraux) parmi les réponses proposées.
- Parmi les réponses à “Autre” nous retrouvons :
  - La mise à disposition de salarié (ADT par exemple.),
  - La facturation d’encarts de publicité sur des produits dérivés (exemple : calendrier),
  - L’adhésion de membres associés,
  - L’organisation d’animations à destination de touristes,
  - L’organisation de séjours thématiques ou d’évènements d’entreprise.

### Les sources de financement hors produits fédéraux des comités

Plusieurs réponses possibles



Source : enquête auprès des comités, printemps 2024

#### Lecture du graphique :

Sur 69 comités répondants :

- **57** comités déclarent bénéficier de subventions publiques (soit environ 83%),
- **56** déclarent avoir conclu des conventions de prestations de services sans mise en concurrence (soit environ 81%),
- **17** ont procédé à une procédure de marché public avec une mise en concurrence (soit environ 25%),
- **10** comités bénéficient de dons ou de ressources issues du mécénat (soit environ 14%) ...

### C. Les habitudes des comités dans la réponse aux appels d'offres

Afin d'identifier les habitudes des comités et de les accompagner dans une démarche de diversification de leurs ressources, nous leur avons demandé s'ils avaient déjà répondu à un appel d'offres.

Parmi les **69** comités répondants :

- **42** n'ont jamais répondu à un appel d'offres (*soit environ 60% des répondants*)
- **27** ont déjà répondu à un appel d'offres (*soit environ 40% des répondants*)

Certains comités ont précisé la nature des appels d'offres auxquels ils ont répondu : création d'itinéraires ou circuits de randonnée pour une collectivité, création, veille du balisage auprès de collectivités, prestations d'études de faisabilité dans le cadre du PDIPR, activité de veille des sentiers, activité de maîtrise d'ouvrage d'un réseau pédestre pour le compte d'une collectivité.

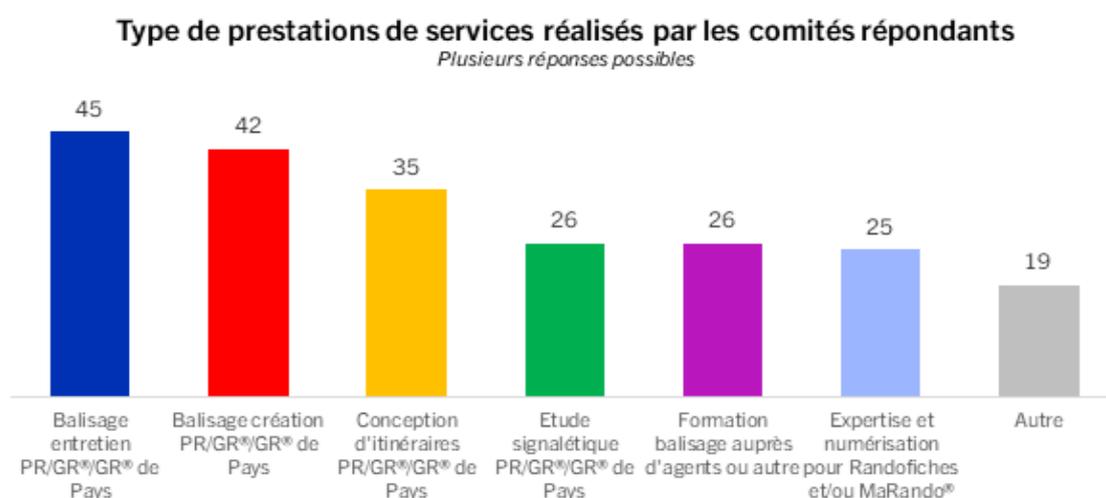
### D. Les habitudes des comités dans la réalisation de prestations de services

**87%** des comités interrogés réalisent des prestations de services.

❖ Quelles prestations de services sont réalisées par les comités ?

Parmi ces prestations de services, les plus importantes concernent le balisage (*création et entretien*), ainsi que la conception d'itinéraires (*lecture du graphique* : **45** comités ont déclaré réaliser l'entretien du balisage sur des itinéraires PR/GR®/GR® de Pays)

A noter également que plus d'un tiers des comités réalisent des études signalétiques, de la formation au balisage (*auprès d'agents de collectivités notamment*) et de l'expertise/numérisation pour la réalisation de Randofiches et l'alimentation de MaRando®.



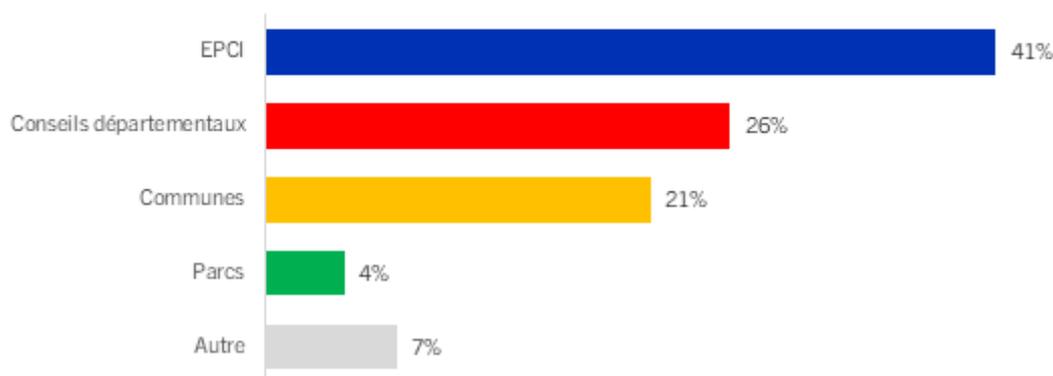
Source : enquête auprès des comités, printemps 2024

❖ **Après de quels acteurs les comités réalisent-ils des prestations de services ?**

- Les EPCI (communautés de communes, d'agglomérations et urbaines) représentent la principale structure pour laquelle sont réalisées les prestations de services, avec plus de 40% des réponses.
- Les Conseils Départementaux arrivent en second lieu avec 26% des réponses.
- Il est moins courant que les Parcs (Parc Naturel Régional et Parc National) soient acheteurs dans le cadre de prestations de services (4% des réponses).

**Entités pour lesquelles sont réalisées les prestations de services**

*Plusieurs réponses possibles*



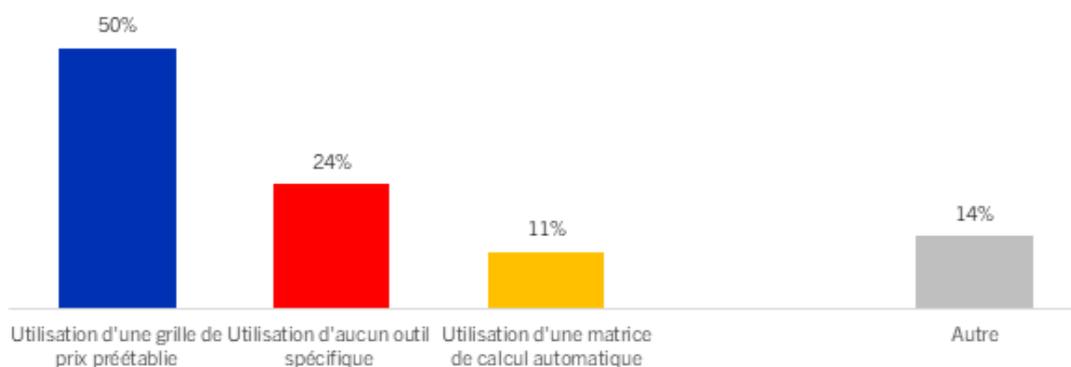
Source : enquête auprès des comités, printemps 2024

❖ **Comment les comités établissent-ils le prix de ces prestations de services ?**

La moitié des répondants utilisent une grille de prix préétablie pour budgéter leurs prestations de services, alors que 25% n'utilisent aucun outil spécifique.

**Modalités d'établissement des prix par le comité dans le cadre de la réalisation de prestations de services**

*Plusieurs réponses possibles*



Source : enquête auprès des comités, printemps 2024

## III. IDENTIFICATION DES BESOINS DES COMITES ET PERSPECTIVES

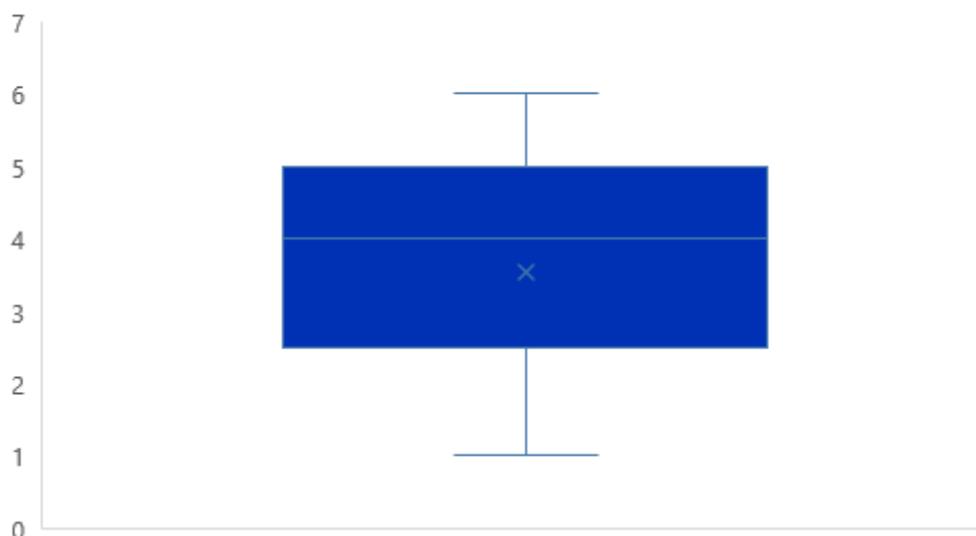
L'enquête a démontré que l'expertise des comités en matière de calcul de prix dans le cadre d'une prestation de services est modérée (*note moyenne 3,5/5*). Si près d'un tiers (28%) des répondants ont affirmé se sentir à l'aise dans le calcul des tarifications (note entre 5 et 6), 43% des répondants déclarent ne posséder aucune ou peu d'expertise en la matière (note entre 1 et 3).

Néanmoins puisque la médiane est de 4, la moitié des répondants se positionne au-dessus de 4 – une information à prendre avec prudence étant donné que seuls 69 comités ont répondu à l'enquête.

**Sur une échelle de 1 à 6, comment estimez-vous l'expertise de votre comité en termes de calcul de prix dans le cadre de prestations de services ?**

*1 = nous ne possédons aucune expertise sur ce domaine, 6 = nous sommes très à l'aise dans le calcul des tarifications*

Estimation du niveau d'expertise des comités en termes de budgétisation des tarifs de prestations de services



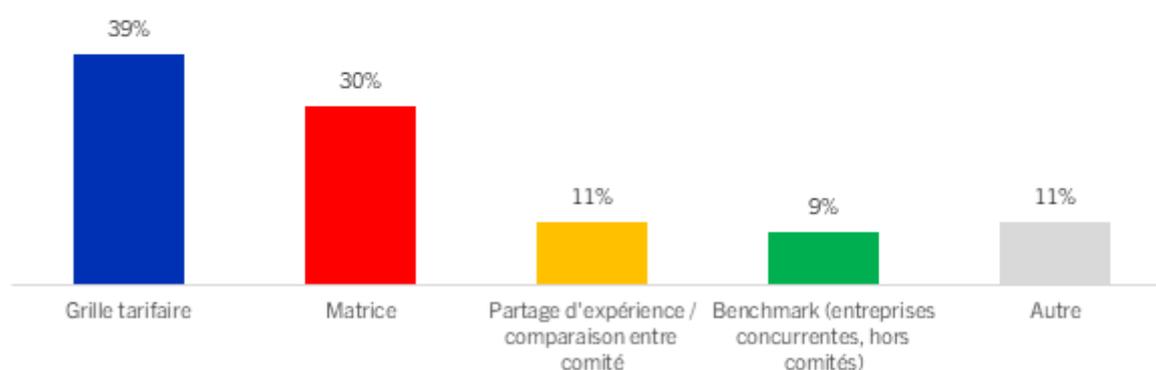
**Lecture du graphique :**

- Moyenne des répondants : 3,53
- Plus petite valeur : 1
- Plus grande valeur : 6
- Médiane : 4

## A. L'identification de nouveaux outils au service des comités

Pour pallier la difficulté de budgéter une prestation de services, il a été demandé aux comités de citer leurs besoins en matière d'outils pratiques.

### Outils que les comités aimeraient voir se mettre en place pour budgéter une prestation de service



Source : enquête auprès des comités, printemps 2024

Ainsi, les quatre principaux types de nouveaux outils émergeant de l'analyse sont :

- **La grille tarifaire** : les répondants ont manifesté le souhait d'avoir une grille de prix / grille tarifaire / un barème de prix au niveau national afin de permettre une harmonisation du prix des prestations entre les départements et/ou pour confirmer les prix pratiqués par chacun.

Si certains ont mentionné que l'harmonisation nationale, compte-tenu des spécificités de chaque comité n'avait pas de sens, d'autres ont précisé qu'en ajoutant des coefficients, la grille pouvait s'adapter aux conditions locales et par type de travaux. Ainsi, cette grille présentant des tarifs "officiels" et validés, pourrait devenir une grille de référence fédérale.

- **La matrice** : de nombreux répondants ont mentionné la nécessité de concevoir un tableau / feuille de calcul de façon à établir des devis rapidement, de manière quasi automatique. Cet outil permettrait d'enregistrer le temps, les spécificités techniques et coûts propres à chaque comité sans pour autant harmoniser le tout puisque les coûts horaires par exemple varient d'un comité à un autre. Ce modèle préconçu serait une base pour établir un budget.
- **Le partage d'expériences** : l'étude comparative est également ressortie dans de nombreuses réponses. De nombreux comités soulignent l'importance d'un partage d'expériences entre les comités afin d'estimer leur positionnement.



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

- **Le benchmark d'entreprises concurrentes** : 9% des réponses concernent la concurrence et soulignent le besoin des comités de connaître le marché (*et les entreprises concurrentes type bureaux d'études*) sur lequel ils se positionnent.

Ces quatre grands axes peuvent être complétés par des souhaits additionnels (= autre) à l'instar de formations techniques type « cartographie » pour répondre aux exigences techniques, aides pour monter le dossier de réponse aux appels d'offres, aides sur la prospection...

En bref, un besoin de :

- D'homogénéiser les pratiques et d'avoir des repères
- Se comparer aux autres comités / aux entreprises externes
- Faire des devis rapidement / de manière automatisée
- Partager entre pairs

## B. Un focus sur la formation et l'acquisition de nouvelles compétences

Outre la « grille tarifaire » ou la « matrice », la formation a également été plébiscitée dans le cadre de la construction de prestations de services.

Parmi les réponses proposées, la « **formation générale relative aux prestations de services** (fonctionnement, obligations juridiques, convention...) » est ressortie en premier suivie par la formation « **savoir budgéter ses prestations de services** ».

Ces réponses soulignent l'importance de la formation générale (*les documents principaux, la réglementation, le fonctionnement...*) mais également l'idée de savoir commercialiser ses produits et de prospecter.

Focus sur les deux premières formations	
Formation générale relative aux prestations de services	Formation « savoir budgéter ses prestations de services »
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrer en relation avec le partenaire</li> <li>• La prestation de service vs la subvention</li> <li>• Les marchés publics, les seuils, la réglementation</li> <li>• La sous-traitance</li> <li>• La convention</li> <li>• Les impôts commerciaux / la TVA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation du comité</li> <li>• Définition de la prestation</li> <li>• S'organiser pour la prestation</li> <li>• Calcul du coût de revient</li> <li>• Détermination du prix de vente</li> </ul>

Parmi les autres réponses :

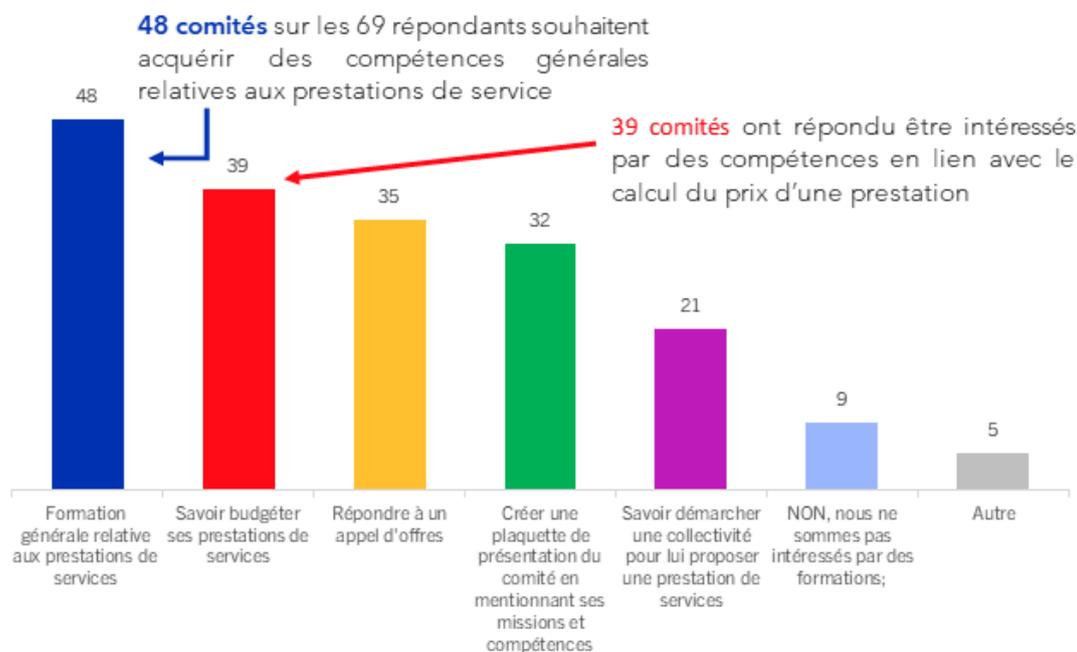
- La "formation sur le contexte général des collectivités".
- La "formation des aménageurs".
- La "formation vers d'autres types de prestations qui sortent du traditionnel champ des itinéraires".
- La problématique du "manque de ressources humaines pour réaliser les prestations".
- La "rédaction de convention de prestations".

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051

### Attentes en termes de formations

Parmi les personnes intéressées par l'acquisition de nouvelles compétences, en nombre réponses, plusieurs réponses possibles



### C. Etude et rappel des outils existants

Pour répondre à la demande de formation relative aux appels d'offres, la Boîte à outils des Commissions Sentiers et Itinéraires constitue un premier dispositif d'accompagnement, proposant des outils pratiques.

Sur la formation relative à la budgétisation, un guide intitulé « *Guide technique à destination des Comités – Vos services au partenaires locaux* » intègre un chapitre sur la détermination du coût de revient et du prix de vente d'un service avec des exemples sous forme de fiches techniques, d'exemples de services et de calcul de coûts et de devis. Vous pouvez avoir accès à ce guide à partir du lien suivant : <https://sway.cloud.microsoft/WWXX3I3WFyWLJUjP?ref=Link&loc=play>

Semblant répondre à une partie des besoins des comités, nous avons posé la question de l'utilisation de ce guide. 84% des répondants, soient 59 comités n'ont jamais utilisé ce guide.

## Utilisation du guide de la FFRandonnée

Lien vers le guide : [https://ffrandonnee-my.sharepoint.com/personal/aandersen\\_ffrandonnee\\_fr/\\_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Faandersen%5Fffrandonnee%5Ffr%2FDocuments%2FBAO%2FGuide%20des%20Prestations%20%2](https://ffrandonnee-my.sharepoint.com/personal/aandersen_ffrandonnee_fr/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Faandersen%5Fffrandonnee%5Ffr%2FDocuments%2FBAO%2FGuide%20des%20Prestations%20%2)



Source : enquête auprès des comités, printemps 2024

Parmi les répondants ayant répondu « non », près de 50% des répondants n'ont jamais eu connaissance de l'existence de ce guide.

- Parmi ceux qui le connaissent mais ne l'utilisent pas, les réponses ont été les suivantes :
  - « Le manque de bénévoles pour s'impliquer dans tous les sujets »
  - « J'en avais eu connaissance mais j'avais oublié son existence »
  - « Pas ou peu d'infos qui correspondent aux appels d'offres »
  - « Je viens de prendre connaissance de ce guide »
  - « Pas de besoin »
  - « Le champ d'activité couvert : opérations pour les GR® de Pays ou les GR® »
- Pour les répondants « oui », les réponses ont été les suivantes :
  - Création de topo-guide et réalisation de randofiches
  - Création d'un avant-projet concernant la création d'un itinéraire - Modèle de convention type.
  - Prendre de l'information lorsque le comité a commencé à développer ses prestations
  - J'ai utilisé une autre version : "Une fédération au service des collectivités territoriales" (cf annexe 2)
  - Recherche de réponse sur les aspects juridiques pour échanger avec les collectivités, préparation dossier d'homologation, exemple d'audits
  - Base pour l'élaboration des conventions
  - Méthodologie
  - Je connais ce document, mais inutile dans mon comité et vis-à-vis du conseil départemental, le conseil départemental vient de procéder à un schéma de randonnée en 2022 mais pas encore en place.
  - Montage des dossiers pour GHL
  - Signalétique attributaire, convention prestation balisage



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

## IV. ETUDE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PARTAGES PAR LES COMITES DEPARTEMENTAUX

À la suite du questionnaire, nous avons reçu 33 documents provenant de 30 comités. Parmi les documents transmis, nous retrouvons des grilles de tarifications selon les types de prestations proposées, des conventions de partenariats ou « d'objectifs ».

### A. Les grilles de tarification

Dans les grilles de tarifications, voici les types de prestations proposées :

- **L'expertise d'un sentier PR** : Il se résume en un diagnostic et en l'apport de conseil pour la création et l'amélioration d'itinéraires sur un territoire. Il est remis un rapport d'expertise contenant des préconisations d'aménagement et de sécurisation, un plan de signalétique directionnelle, un cahier des charges d'entretien, de signalétique et de balisage.

En offre complémentaire, il peut être proposé l'assistance au montage de dossier d'inscription au PDIPR ;

- **Le balisage d'un sentier PR** : Balisage respectant les normes fédérales, pouvant s'effectuer dans un ou deux sens (à des tarifications différentes) ;

Le dé-balisage d'un sentier PR : Retrait des anciens balisages afin de baliser le sentier avec le balisage fédéral ;

- **L'entretien d'un sentier PR** : Vise à entretenir le balisage selon les temporalités notifiées dans le contrat avec le demandeur. Le contrat peut prévoir un versement chaque année ou d'un montant fixe dès le départ ;
- **La labellisation PR FFRandonnée®** : Comprend l'étude du sentier au regard de la grille de labellisation et de la complétude du dossier ;
- **La conception d'une Randofiches ou renouvellement d'une Randofiches** : En cas de modification du circuit ou échéance du contrat de conception des Randofiches, il est possible de prévoir un renouvellement et d'appliquer une tarification plus basse qu'une création (possédant déjà les données de base) ;
- **La traduction en langue étrangère de Randofiches** : Dans certains territoires touristiques, il peut être proposé une traduction de ces Randofiches ;
- **Contrôle et renouvellement de la labellisation PR FFRandonnée®** : D'une durée de 5 ans, des comités proposent un forfait de contrôle et renouvellement de la labellisation à la fin de l'échéance ;

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

- **La formation de baliseurs provenant des collectivités territoriales** : Des comités proposent des formations au balisage aux agents des collectivités. Une tarification est appliquée par journée de formation ;
- **La gestion de commandes de signalétique** : Après l'étude du schéma directeur d'implantation de signalétique il peut être proposé un devis d'installation de ces signalétiques ;
- **L'intégration d'un circuit dans MaRando®** ;
- **La numérisation / Collecte** ;

Bien souvent, ces tarifications sont votées à l'Assemblée Générale des comités afin d'impliquer les clubs dans les décisions et orientations du comité sur la commercialisation.

## B. La question de la ventilation géographique

Dans un souci d'analyse de ces coûts, un travail d'analyse des grilles tarifaires a été effectué selon la zone géographique où se situe le comité :

- **Montagne** : Département dont la moyenne d'altitude est supérieure à 1 000m d'altitude. 5 comités nous ont partagé leurs grilles tarifaires ;
- **Littoral** : 10 comités bordant les littoraux nous ont partagé leurs grilles tarifaires ;
- **Plaine** : 10 comités nous ont communiqué leurs grilles tarifaires.

→ En effet, la zone géographique aura un impact sur le montant des frais notamment des actions menées sur le terrain.

Nous remarquons que la facturation peut se faire de deux façons :

- Par circuit sans prendre en considération son kilométrage
- Par l'établissement d'un forfait au km.

Nous exposons les moyennes des tarifications dont les comités nous ont fait part en différenciant chaque milieu :

Montagne				
Type de prestation	Tarification moyenne (/km)	Tarification médiane (/km)	Tarification moyenne (pour 10km)	Tarification médiane (pour 10km)
Expertise PR (étude de création ou modification)	47,73 €	46,45 €	477,25 €	464,50€
Création balisage	49,00 €	50,00 €	490,00 €	500,00 €
Remise aux normes ou dé balisage	60,67 €	65,00 €	606,57 €	650,00 €
Entretien du balisage	26,67 €	30,00 €	266,67 €	300,00 €
Labellisation PR FFRandonnée® d'un itinéraire	40,50 €	40,50 €	295,00 €	300,00 €
Contrôle labellisation / renouvellement	Données recueillies non-exploitable			

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Plaine				
Type de prestation	Tarification moyenne (/km)	Tarification médiane (/km)	Tarification moyenne (pour 10km)	Tarification médiane (pour 10km)
Expertise (étude de création ou modification)	32,78 €	35,50 €	317,89 €	280,00 €
Création balisage	34,17 €	30,00 €	341,67 €	300,00 €
Remise aux normes ou dé balisage	32,50 €	26,00 €	325,00 €	260,00 €
Entretien balisage	28,71 €	20,00 €	266,88 €	200,00 €
Labellisation PR FFRandonnée® d'un itinéraire	-	-	201,67€	190,00 €
Contrôle labellisation / renouvellement	30,00 €	20,00 €	131,67 €	125,00 €

Littoral				
Type de prestation	Tarification moyenne (/km)	Tarification médiane (/km)	Tarification moyenne (pour 10km)	Tarification médiane (pour 10km)
Expertise (étude de création ou modification)	23,00 €	23,00 €	264,00 €	250,00 €
Création balisage	44,40 €	50,00 €	444,00 €	500,00 €
Remise aux normes ou dé balisage	52,50 €	52,50 €	525,00 €	525,00 €
Entretien balisage	32,38 €	31,25 €	323,75 €	312,50 €
Labellisation PR FFRandonnée® d'un itinéraire	Données recueillies non-exploitable			
Contrôle labellisation / renouvellement				

Prestations de services communes à tous les milieux		
Type de prestation	Tarification moyenne	Tarification médiane
Formation balisage collectivité	296,67 €	200,00 €
Randofiches	658,33 €	600,00 €

A noter que ces moyennes comprennent dans la grande majorité les dépenses suivantes :

- Le coût du déplacement sur le terrain ;
- Le matériel de balisage ;
- Le repas du midi ;
- Le temps passé sur le projet ;
- Le compte-rendu terrain via une restitution écrite (accompagnée de visuels) ;
- Les frais de fonctionnement de la structure.

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

## C. Les conventions d'objectifs et de prestations de services

Rappel sur certaines définitions :

-**La convention de partenariat** a pour objet de définir les modalités générales de collaboration entre les deux parties (*en général, entre le CDRP et la communauté de communes ou le département*) afin de favoriser et promouvoir la pratique de la randonnée pédestre sur le territoire de la communauté de communes ou du département.

-Dans le cadre **d'une convention de prestations**, le comité est prestataire de la collectivité. Il intervient pour le compte de celle-ci et reçoit un financement au prorata des actions effectivement réalisées par rapport à la commande de la collectivité.

-Dans le cadre **d'une convention d'objectifs** : la collectivité verse une subvention au comité afin que celui-ci puisse accomplir les actions qu'il souhaite lui-même réaliser pour son propre compte. Sur le principe, l'action de la collectivité est désintéressée même si dans les faits, elle le fait car elle y trouve un intérêt, ne serait-ce que pour remplir sa mission de gestionnaire du PDIPR.

L'enquête nous indique que :

-Concernant les modalités d'intervention, le CDRP a la charge d'assurer le balisage des nouveaux circuits transmis par la communauté de communes et validés par les communes concernées ainsi que la surveillance des circuits balisés. Les modalités financières sont précisées dans cette convention ainsi que les droits et diffusion (*logo, tracés...*). En annexe, on peut retrouver le détail des circuits balisés et de l'expertise technique.

-Lorsque la convention de partenariat est passée avec le département, celui-ci peut verser une subvention de fonctionnement au CDRP (*en moyenne 20 000€*). Les actions de promotion et de communication réalisées par le CDRP sont indiquées dans la convention ; notamment la participation à des événements autour de la randonnée. Il est parfois stipulé que le CDRP s'engage à participer à des instances souhaitées par le département.

-**La convention relative à l'édition d'un topoguide** a pour objet de définir les modalités et l'engagement mutuel des parties (*la communauté de communes, le comité départemental et régional, la Fédération*) concernant l'édition d'un topoguide destiné à développer et promouvoir la randonnée pédestre sur le territoire de la communauté de communes.

Chaque étape du processus de création du topoguide y est détaillée (*choix des itinéraires, fabrication du topoguide, modèle financier, communication et diffusion...*).

-**La convention relative à l'étude pour la création d'un réseau d'itinéraires PR** intervient dans le cas où la communauté de communes confie au CDRP l'étude d'un réseau d'itinéraires PR. Ces boucles doivent être éligibles à l'inscription au PDIPR. La définition de la prestation, qui pourrait faire l'objet d'une labellisation PR, se traduit en plusieurs phases : le diagnostic, études techniques de faisabilité, élaboration du dossier de pré-projet, actions transversales de développement local. La rémunération et les modalités de règlement sont précisées dans cette convention (*en moyenne 10 000€*). Dans la continuité, il existe une convention de prestation de balisage de sentiers PR. Le CDRP procède à l'expertise des sentiers PR et assure l'entretien. La collectivité accorde au comité une rémunération kilométrique en fonction de la mission effectuée (*création, entretien, dé-balisage...*) ; cette rémunération varie entre 15 à 30€ du km.

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

## V.CONCLUSION

Pour conclure, ces documents permettent de mettre en évidence des disparités de tarifs en fonction notamment des spécificités géographiques. Le calcul des coûts peut se faire par la variable kilométrique ou par circuit. Pour la mise en œuvre sur le terrain, cela passe par un engagement mutuel des parties formalisé par des conventions d'objectifs ou de prestations. Cette analyse nous amène à réfléchir à la perspective d'outils adaptés aux milieux et aux prestations proposées.

L'analyse des résultats de cet état des lieux nous permet de constater que la plupart des répondants expriment le besoin d'être accompagnés dans le calcul de leurs tarifications.

Toutefois, les spécificités des milieux géographiques (*montagne, plaine, littoral*) nous conduisent à estimer différemment les coûts proposés par les comités.

En perspective, quelques pistes de développement peuvent être imaginées :

- Une matrice pour ajuster les tarifs au fil du temps et aux spécificités de chaque comité.
- Un barème de coûts indicatifs pour alimenter la matrice.
- Une réactualisation du Guide technique à destination des Comités – Vos services aux partenaires locaux.
- Un partage d'expériences entre comités pour faire progresser les comités : organiser des rencontres thématiques.
- Etc.

En complément, une offre de formation sur les compétences en maîtriser dans le domaine des prestations de services sources de nouveaux financements serait judicieuse.

La diversité de l'échantillon nous éclaire sur les disparités territoriales et nous permettra de proposer les outils appropriés (*guide, formations, matrice...*) aux comités demandeurs d'accompagnement.

Ces nouveaux outils et services compléteront utilement l'assistance proposée par le siège dans le cadre de la veille sur les appels d'offres.



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

## VI. ANNEXES

**Annexe 1 :** questionnaire « Budgéter une prestation d'aménagement/entretien d'itinéraires de randonnée »

### I. INTRODUCTION :

*Dans un contexte de baisse de la subvention publique, vous êtes de plus en plus nombreux à être contraints de diversifier vos ressources financières. Le siège fédéral a pris conscience de la nécessité d'accompagner son réseau dans l'élaboration d'offres de prestations de services et a engagé un travail afin de vous accompagner au mieux.*

*Dans un cadre de travail de plus en plus concurrentiel, il est notamment primordial de proposer un prix juste qui valorise votre savoir-faire, entre dans le budget du commanditaire et vous permet éventuellement de dégager des marges financières.*

*Le questionnaire que nous vous soumettons aujourd'hui va nous permettre de réaliser un état des lieux et de vous proposer par la suite des outils adaptés répondant à vos besoins.*

#### A SAVOIR AVANT DE COMPLETER LE QUESTIONNAIRE :

- *Ce questionnaire est à compléter par la ou les personnes en charge des prestations d'aménagement dans votre comité,*
- *Il convient de prévoir environ 20 minutes pour compléter le questionnaire*
- *Une seule réponse par comité est attendue,*
- *Votre retour est attendu au plus tard le 7 juin 2024*

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre dans le cadre de ce questionnaire sur l'élaboration d'une prestation d'aménagement ou d'entretien d'itinéraires. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la FFRandonnée. Les données sont conservées pendant la durée légale prévue par les lois françaises.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'adresse email suivante : [donneespersonnelles@ffrandonnee.fr](mailto:donneespersonnelles@ffrandonnee.fr).*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*

### II. PRESENTATION DU COMITE REpondant :

- Nom du comité
- Nom et prénom du répondant
- Fonction au sein de l'association
- Adresse mail
- Numéro de téléphone (facultatif)

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](https://www.facebook.com/ffrandonnee) ffrandonnee - [t](https://www.twitter.com/ffrandonnee) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

### III. IDENTIFICATION PERSONNES RESSOURCES AU SEIN DES COMITES ET LEUR FONCTION

- **Quelles sont les personnes impliquées sur le volet des prestations de services au sein de votre comité ?**

*Merci de nous préciser les informations suivantes pour chaque personne identifiée :*

- *Nom*
- *Prénom*
- *Fonction au sein de l'association*

*Afin que les réponses soient les plus complètes possible, nous vous conseillons de remplir ce questionnaire collectivement grâce aux personnes impliquées sur ce volet.*

### IV. ETAT DES LIEUX DES SOURCES DE FINANCEMENT

- **Au sein de votre comité, quelles sont vos sources de financement hors produits fédéraux ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Subventions
- Convention de prestations de services sans mise en concurrence
- Procédure de marché public avec mise en concurrence (AO)
- Dons/mécénat
- Aucune d'entre elles

**Rappel de certaines définitions (cf définition service-public.fr) :**

**-Subvention :** constitue une contribution financière sans contrepartie de la personne publique (Etat, Région, Conseil Départemental, mairie...), accordée à la demande du bénéficiaire et justifiée par des considérations relevant de l'intérêt général, sans que cette contribution constitue le prix d'une prestation de services ou d'une fourniture de biens directement apportée à la personne publique.

**-Convention de prestations de services sans mise en concurrence :** Les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalable sont des marchés de « faible montant » ou des marchés qui concernent des domaines spécifiques.

**-Procédure de marché public avec mise en concurrence (AO) :** contrats passés par une personne publique (appelée « acheteur public ») avec une personne publique ou privée (appelée « opérateur économique ») pour répondre à ses besoins de travaux, fournitures ou services. Ce sont des contrats conclus « à titre onéreux », c'est-à-dire en échange d'une rémunération. Dans ce cas, des procédures particulières doivent être mises en place.

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

➤ **Votre comité a-t-il déjà répondu à un/des appel(s) d'offres ?**

Rappel : Un appel d'offres est une procédure par laquelle une collectivité publique reçoit des offres d'entreprises pour répondre à des marchés spécifiques.

- OUI
- NON

➤ **Si oui, lesquels ? Préciser si le marché a été obtenu ou non.**

➤ **Actuellement, votre comité réalise-t-il des prestations de services ?**

- OUI
- NON
- NON, mais le comité réalisait auparavant des prestations de services

➤ **Si oui, lesquelles ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Balisage création PR/ GR®/GR®P
- Balisage entretien PR/ GR®/GR®P
- Etude signalétique PR/ GR®/GR®P
- Conception d'itinéraires PR/ GR®/GR®P
- Expertise et numérisation de Randofiches et/ou Ma Rando®
- Formation balisage auprès d'agents ou autres

➤ **Précisez vers quelles entités vous réalisez des prestations de services ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Conseil Départemental
- EPCI (Comprend les communautés de communes, d'agglomération et urbaines)
- Mairie(s)
- Parcs naturels

## V. METHODOLOGIE

➤ **Comment établissez-vous vos prix au sein de votre comité dans le cadre de la réalisation de prestations de services ? (plusieurs réponses possibles)**

- Utilisation d'une matrice de calcul automatique
- Utilisation d'une grille de prix préétablie
- Utilisation d'aucun outil spécifique

➤ **Si oui, nous vous proposons de nous partager vos documents de travail en les chargeant ci-dessous ? (usage interne, le document n'a pas vocation à être diffusé).**

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051

- **Quels types d'outils aimeriez-vous voir se mettre en place pour budgéter une prestation de services ?**
- **Sur une échelle de 1 à 6, comment estimez-vous l'expertise de votre comité en termes de calcul de prix dans le cadre de prestations de services ? (1 = nous ne possédons aucune expertise sur ce domaine, 6 = nous sommes très à l'aise dans le calcul des tarifications)**
  - 1
  - 2
  - 3
  - 4
  - 5
  - 6

## VI. ETUDE DES BESOINS

- **Seriez-vous intéressés d'acquérir de nouvelles compétences spécifiques ? Si oui, lesquelles ? (Plusieurs réponses possibles)**
  - Savoir démarcher une collectivité pour lui proposer une prestation de services
  - Créer une plaquette de présentation du comité en mentionnant ses missions et compétences
  - Formation générale relative aux prestations de services (*fonctionnement, obligations juridiques, conventions...*)
  - Savoir budgéter ses prestations de services
  - Répondre à un appel d'offres
  - NON, nous ne sommes pas intéressés par des formations

## VII. UTILISATION GUIDE FFRANDONNEE

- **Utilisez-vous ce guide proposé par la FFRandonnée ?**

Ce guide peut être retrouvé dans la boîte à outils CSI (cf Outil 5 "Guide technique")

Lien vers le guide : <https://sway.cloud.microsoft/WWXX3I3WFyWLJUjP?ref=Link&loc=play>



- **Si oui, dans quel contexte ce guide a-t-il déjà été utilisé ?**
- **Si non, pourquoi ?**
  - Nous n'avons jamais eu connaissance de ce guide
  - Nous n'avons pas trouvé les informations dont nous avons besoin
  - Autre



**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

➤ **Souhaitez-vous approfondir le sujet avec votre Conseiller Territorial ?**

- OUI
- NON

➤ **COMMENTAIRES LIBRES**

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire. Nous vous tiendrons informé des suites données à ce projet.

N'hésitez pas à mentionner toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles !

*Vous avez également la possibilité de nous transférer des documents complémentaires par mail (envoi vers votre conseiller territorial)*

**Annexe 2** : guide « Une Fédération au service des collectivités territoriales »



Lien vers ce guide présent dans la boîte à outils CSI : [Produits et services à destination des collectivités](#)

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051